

STRATÉGIE ENVISAGÉE AUTOUR DU PROJET DE LOI IMMIGRATION ET ASILE 2018

Eléments de contexte

Contenu connu de l'avant-projet de loi

Ce qui ressort de plusieurs réunions avec le ministère de l'Intérieur et Matignon à ce sujet est que le texte, centré principalement sur l'éloignement et le droit d'asile, contient des reculs très importants pour les personnes étrangères.

Les mesures les plus préoccupantes sont les suivantes :

- Allongement de la durée de la rétention à 90 jours prolongeable une fois pour 15 jours
- Possibilité de placement en rétention des personnes placées en procédure Dublin
- Introduction de la notion de pays tiers sûr pour l'examen de la demande d'asile (cette idée a été abandonnée depuis)
- Délai de recours à la CNDA réduit à 15 jours.
- Maintien dans le dispositif d'hébergement conditionné à un examen de situation administrative
- Recours à la vidéoconférence pour les audiences TA, JLD et CNDA

Posture du ministère de l'Intérieur

Le ministère ne semble pas prêt à faire marche arrière sur ces sujets. Ils ont l'air très déterminés sur les orientations politiques et assez au point sur les aspects techniques/juridiques. Le ministère a procédé à une trentaine d'auditions : associations spécialistes en droit des étrangers et opérateurs, associations plus généralistes (type LDH), syndicats de magistrats, CNCDH, DDD.

Le ministère a été attentif aux nombreux arguments et oppositions exprimés par La Cimade, mais ces auditions ont plutôt l'air de leur servir à préparer des contre-arguments et à « blinder » juridiquement le texte qu'à l'améliorer grâce aux observations formulées.

Les réunions récemment envisagées en janvier cette fois à Matignon ne laissent pas entrevoir d'évolutions significatives sur les mesures les plus préoccupantes.

Les seules ouvertures éventuellement possibles semblent être des améliorations à la marge sur des questions relatives au droit au séjour.

Calendrier

Le projet de loi devrait être présenté en Conseil des ministres fin janvier 2018 et au parlement en février-mars 2018, en procédure accélérée.

Composition du Parlement

Nous aurons à faire face à une Assemblée nationale composée de 376 député.es se déclarant appartenir à la majorité présidentielle, dont 314 député.es de LREM. 64 député.es appartiennent à un parti de gauche, 82 à un parti centriste et 115 à un parti de droite ou d'extrême droite. Peu d'expériences pour la plupart des député.es, puisque seulement 147 sur les 577 sont des député .es sortants, 230 ont déjà eu un mandat électif et 200 n'ont jamais été élu.es.

Parmi les député.es avec lesquels nous avons l'habitude de travailler, principalement des député.es frondeurs, des Verts et des communistes, pratiquement aucun n'est resté député.e (soit ne se sont pas représenté.es, soit n'ont pas été réélu.es). La présidente de la commission des lois, commission principale qui traite nos sujets, accède pour la première fois à la députation. Mais certains membres de la commission des lois ne nous sont pas inconnus : Eric Ciotti, Guillaume Larrivé, Gilbert Collard, Manuel Valls !

Les élections sénatoriales de septembre 2017 ont concerné la moitié des sénateurs et sénatrices, dont tous ceux d'Ile-de-France. Cette élection a entraîné un renforcement de la majorité de droite et du centre (seulement 21 en Marche, 146 Républicains, 49 centristes, 78 socialistes). Un tiers des sénateurs et sénatrices exercent cette fonction pour la première fois.

Stratégie de La Cimade retenue

Il nous semble inutile dans le contexte actuel de mobiliser beaucoup d'énergie sur le plaidoyer (au sens de l'élaboration de propositions d'amendements). Une communication offensive nous apparaît en effet plus appropriée.

Nous sommes en train par conséquent de réaliser un dossier pas trop technique et plutôt politique qui présente les enjeux du projet de loi, dénonce les dispositions les plus dangereuses, et propose une vision différente des questions migratoires à travers des mesures phares (sur la régularisation, l'accès au juge, les mesures de bannissement, le droit dérogatoire en Outre-Mer...).

Ce dossier, qui serait envoyé aux parlementaires, aux médias et au mouvement, pourrait prendre la forme du [dossier](#) réalisé lors de l'examen du précédent projet de loi immigration en 2015.

Plaidoyer parlementaire

Avant le passage en Conseil des ministres (fin janvier), nous enverrons, tout début janvier, une lettre aux parlementaires pour les alerter sur la philosophie du projet de loi et leur rappeler les propositions de La Cimade (référence aux six propositions rédigées à l'occasion des élections présidentielles). Cette lettre pourra être un point d'appui pour les groupes locaux qui souhaiteraient prendre contact avec leurs élu.es.

Au moment des débats au parlement, plutôt que des amendements rédigés par La Cimade, nous adresserons aux parlementaires (Assemblée nationale et Sénat) le dossier politique évoqué plus haut, constitué des argumentaires expliquant pourquoi il convient selon nous de s'opposer aux principales propositions contenues dans le projet de loi (violation des droits des personnes migrantes, contrariété avec le droit international, anti-constitutionnalité ou anti-conventionnalité, mesure inefficace...).

Le seul sujet non contenu dans le projet de loi sur lequel nous pensons utile de déposer des amendements (dans un cadre Cimade ou plus vraisemblablement dans un cadre collectif) est celui du délit de solidarité.

Sur les autres sujets, il ne nous semble pas utile de mener d'emblée un travail d'amendements mais nous n'excluons pas la possibilité de collaborer avec des parlementaires qui nous solliciteraient pour rédiger des amendements. En revanche ces sujets seront abordés dans nos supports et actions de communication.

Soutien du mouvement

Les groupes de La Cimade qui souhaitent interpeler leurs parlementaires pourront être accompagnés par les pôles thématiques nationaux pour les aider à identifier les sujets à porter et leur fournir au besoin des argumentaires complémentaires.

Il est important que des échanges aient lieu entre le national et les régions concernant l'identification des parlementaires « clés » car le taux de renouvellement des élu.es, à l'Assemblée nationale comme

au Sénat, nous oblige à échanger avec des nouveaux parlementaires dont nous ne connaissons ni les idées, ni le degré de connaissance des questions migratoires.

Communication

Généralement, les médias couvrent l'adoption du projet de loi en Conseil des ministres. Nous proposons de communiquer à ce moment-là : diffusion du dossier politique, CP, interviews...

Autre « temps fort médiatique » : le début des débats à l'Assemblée nationale puis au Sénat. Nous prévoyons une « action coup de poing » sur la notion de tri des personnes migrantes qui permettra de traiter différents aspects du projet de loi (contrôle, expulsion, restriction de droits...). Ainsi qu'un soutien des régions qui souhaiteraient mener d'autres actions de rue dans la période.

Pendant toute cette séquence, une actualisation et réutilisation des [fiches de décryptage « anti-préjugés »](#) rédigées à l'occasion de la campagne des présidentielles est envisagée.

Autres mobilisations

Les actions de La Cimade vont intervenir dans une période où d'autres mobilisations sont prévues, avec la nécessité de réussir à les articuler entre elles.

Les états généraux des migrations (EGM), processus dans lequel sont impliquées des centaines d'acteurs locaux et nationaux – associations ou collectifs citoyens – présents sur le terrain aux côtés des personnes migrantes, vont notamment produire des propositions pour une politique migratoire alternative dans le cadre de consultations locales auxquelles La Cimade sera invitée à participer. Une session nationale EGM sera organisée au printemps 2018 pour rendre visibles ces travaux. Une conférence de presse s'est déjà tenue en novembre 2017 lors de laquelle La Cimade est intervenue.

La FAS (ex FNARS) se mobilise sur les questions liées au contrôle des lieux d'hébergement (départ collectif d'une réunion présidée par Gérard Collomb, communiqués, conférences de presse, saisine collective du Défenseur des droits, contestation en cours devant le Conseil d'Etat de la circulaire sur les examens de situations dans les lieux d'hébergement), et sur d'autres volets liés au projet de loi. La Cimade est associée à certaines de ces initiatives.

D'autres rapprochements sont en cours pour voir si nous pourrions mener des combats communs (syndicats et autres acteurs). La mobilisation des Eglises sera également un atout.

28 décembre 2017
Pour l'équipe de direction
Jean-Claude Mas, secrétaire général